



Demarche pour recuperer des biens à mon grand pere en france

Par **univers555**, le **11/04/2008** à **22:32**

bonjour mon grand père possedait en france dans les annees 50 un bar restaurant à paris 19 eme et depuis 1958 datte de sa mort pesonne n'est retournè pour recuperer c'est biens ma question est ce que ses fils ouvre toujours droit à ses bien ? d'une autre maniere ce droit de possession leurs reviens toujours ou pas ? sachant qu'ils n'ont jamais retourner laba depuis plus de 40 ans si oui comment procéder pour recuperer ces biens ? en attente d'une suite favorable veuillez agreer mes salutations les plus distingues .merci